



00108

Mairie du 1^{er} arrondissement

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENT DU
19 JUIN 2019**

Objet : Question écrite au Maire de Lyon – AirBnB et meublés touristiques

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil Territorial du 1er arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le Conseil Territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Lors de sa séance du 23 mai 2019, le Conseil Territorial a souhaité interroger le Maire de Lyon concernant le AirBnB et meublés touristiques.

Monsieur Williams CASSARIN-GRAND, membre du Conseil de Quartier Bas des Pentes a été désigné pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du Conseil Territorial, la question suivante à l'attention du Maire de Lyon :

« AirBnB et les meublés touristiques sonnent-ils le glas de la vie de quartier ?

A la création d'Airbnb, l'idée était de partager son appartement en accueillant ses hôtes et de participer ainsi au développement du tourisme de sa ville.

Depuis bien longtemps, les grandes villes comme Paris, Barcelone, New York, Porto ou Berlin (la liste serait longue) ont pu constater les effets pervers de ce nouveau mode d'hébergement. Effets pervers auxquels Lyon n'échappe pas.

En effet le développement de AirBnB, et des meublés touristiques, est, non seulement un nouveau mode d'hébergement touristique, mais aussi une nouvelle façon d'aborder le marché de l'immobilier et surtout la cause d'une modification en profondeur de la vie des quartiers et des règles du « vivre ensemble», voire de « l'esprit du lieu ».

Ce marché, qui au début était animé par des propriétaires curieux d'échanges, s'est très vite retrouvé aux mains d'investisseurs publics ou privés qui sont ainsi devenus de nouveaux opérateurs urbains sur ce secteur du logement touristique.

Les conséquences nous inquiètent :

- *L'arrivée massive d'investisseurs et une défiscalisation avantageuse a entraîné une augmentation très sensible des prix au m². Les opérateurs traditionnels (les primo accédants, les jeunes, les investisseurs à revenu modeste...), qui étaient le garant de la mixité sociale d'un quartier, sont donc peu à peu éliminés de ce marché. Conséquence à ce phénomène, on assiste à la raréfaction des offres de logements en location traditionnelle avec un effet corollaire : la hausse des loyers.*
- *Il faut aussi souligner que certains investisseurs peu scrupuleux, enfreignent délibérément les règles d'urbanisme, en découpant des appartements pour augmenter le nombre de logements mis à la location de courte durée. Cette partition des logements sont autant de manque à gagner en logements pour des familles.*
- *Plus généralement, cette transformation du marché entraîne une modification en profondeur de l'équilibre sociologique d'un quartier ainsi qu'une modification de la typologie des commerces. A Paris les organisations professionnelles des commerçants ont depuis bien longtemps tiré la sonnette d'alarme.*
- *La modification de destination de logements en lieu d'hébergement pour touristes se fait donc au détriment des habitants qui ne peuvent plus accéder, dans certains secteurs, à un logement en location. Le 1er arrondissement, situé au cœur du Site UNESCO est frappé de plein fouet par cette problématique.*

Quelle sera donc la vie de notre quartier si, comme à Porto ou dans le quartier de l'Alfama à Lisbonne, une grande partie des immeubles du centre-ville a été désertée par les habitants et est occupée par des touristes ? Verrons-nous disparaître nos équipements collectifs et les commerces traditionnels devenus inutiles ? Est-ce que l'afflux de touristes venus apprécier l'« esprit du lieu » de nos quartiers ne va pas finalement le faire disparaître ?

Il y a, à Lyon, 13 000 logements touristiques. Il nous semble fondamental que soit « sauvegardé » notre quartier, et plus largement le centre-ville c'est-à-dire, comme le disait le sociologue André Micoud, le « garder sauf, garder vivant ».
Nous ne souhaitons pas que les logements touristiques sonnent le glas de la vie de quartier.

La question :

Devant ce défi de taille pour nos collectivités, les moyens mis en œuvre et les ressources humaines allouées sous la forme de deux agents, ne sont-ils pas dérisoires face à ce phénomène qui menace la vie de nos quartiers ?

Incidemment, et dans l'optique d'objectiver notre question, est-il possible de connaître le bilan de l'action conduite en matière de contrôle, depuis sa mise en œuvre (février 2018) ? »

Je vous demande de bien vouloir délibérer de la saisine du Conseil Territorial et vous prononcer sur sa transmission au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite du conseil d'arrondissement.

Lyon, le 19 juin 2019
La Maire du 1er arrondissement
Nathalie PERRIN-GILBERT